Région des Pays de la Loire **CONSEIL RÉGIONAL**

Réunion du 19 octobre 2023

Territoires, efficacité et simplicité	**P4**
Ressources humaines	

Le Conseil Régional,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article R 2313-3,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU l'avis du Comité social territorial du 26 septembre 2023,

VU le budget voté au titre de l'exercice 2023 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Finances, ressources humaines, commande publique, affaires européennes, et relations extérieures

Après en avoir délibéré, décide,

D'ADOPTER
le tableau des emplois, présenté en annexe 1.

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

REÇU le 24/10/23 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément
aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs